

POM 81 2019.POMGS.132

Propositions de renvoi / Déclarations de planifications

Version 5

Le 06.09.2019 / baa

Plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire du canton de Berne 2017-2032

Auteur-e-s	Proposition	+	-
		++	--
Propositions de renvoi			
Gerber Thomas (Les Verts) Gerber Tom (PEV)	Le Plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire du canton de Berne est renvoyé assorti des charges suivantes : 1. Le plan directeur devrait correspondre dans les points essentiels avec la stratégie de l'exécution judiciaire. 2. Le plan directeur devrait contenir des déclarations sur l'avenir de l'EP Thorberg et de Prêles. 3. Le plan directeur devrait contenir des déclarations sur le nombre de places nécessaires à Hindelbank. 4. Le plan directeur contient des déclarations sur les coûts complets des établissements pénitentiaires.		-

Déclarations de planification				
CSéc (Moser)	1.	Conformément à l'objectif majeur du concordat « de prévoir de concert un nombre approprié de places pour l'exécution des peines et mesures », la POM coordonne étroitement les travaux d'étude ultérieurs avec les autres cantons concordataires. Ce faisant, le canton de Berne garantit la création de capacités dans l'exécution des peines et des mesures qui soient rentables pour le concordat et pour le canton de Berne et répondent à leurs besoins à venir.	+	
CSéc (Moser)	2.	Au cours des clarifications sur les différentes formes d'exécution et de l'optimisation des conditions d'exécution des peines et des mesures, des précisions sur le traitement réservé aux personnes présentant un trouble cognitif devraient être apportées au sein du concordat.	+	
CSéc (Moser)	3.	Le Conseil-exécutif s'engage, lors de la prochaine adaptation du concordat, en faveur de la création d'une surveillance parlementaire intercantonale comparable à celle de l'Ecole intercantonale de police de Hitzkirch et de quelques concordats dans le domaine scolaire.	+	
CSéc (Moser)	4.	Le Conseil-exécutif met systématiquement en œuvre les recommandations du rapport de la CGes intitulé « Leçons tirées de la rénovation et de l'agrandissement du Foyer d'éducation de Prêles » dans les affaires de crédit concrètes relevant de l'exécution des peines et des mesures.	+	
CSéc (Moser)	5.	Dans la mesure du possible, la prison régionale de Bienne sera fermée rapidement.	+	
CSéc (Moser)	6.	En ce qui concerne les sites de Hindelbank et de Thorberg, le Conseil-exécutif étudie si le canton pourrait garantir la couverture complète des coûts et la rentabilité d'éventuelles places supplémentaires. Il informe la CSéc à ce sujet et indique également si des réserves de terrain peuvent être utilisées et selon quelles modalités. En ce qui concerne les sites de Hindelbank et de Thorberg, le Conseil-exécutif étudie si le canton pourrait garantir la couverture complète des coûts et la rentabilité d'éventuelles places supplémentaires. Il informe la CSéc <u>les commissions concernées</u> à ce sujet et indique également si des réserves de terrain peuvent être utilisées et selon quelles modalités.	+	
CSéc (Moser)	7.	La recherche d'une solution pour la détention administrative et sa mise en œuvre sont prioritaires.	+	
CSéc (Moser)	8.	Dans l'hypothèse où le bâtiment annexe sur le site de Thoune n'entrerait pas en ligne de compte pour la détention administrative, une proposition permettant une exploitation rentable (nombre de places de détention et processus) devra être soumise au Grand Conseil.	+	

CSéc (Moser)	9.	En ce qui concerne la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire et d'une nouvelle prison régionale à Bienne / dans le Seeland, il convient d'étudier le site de Prêles, de le faire figurer parmi les options et de présenter les informations au Grand Conseil.	+	
CSéc (Moser)	10.	Dans les nouveaux bâtiments, il convient de s'assurer qu'une construction modulaire permette de réagir facilement à l'évolution des besoins. Les différents types de détention seront rigoureusement séparés et seuls des établissements de taille rentable seront prévus.	+	
CSéc (Moser)	11.	L'application des niveaux d'aménagement sera limitée au strict nécessaire.	+	
CSéc (Moser)	12.	En ce qui concerne la réflexion sur l'avenir de l'EP Thorberg, la CSéc sera informée régulièrement de la progression des travaux et des éclaircissements prévus. En ce qui concerne la réflexion sur l'avenir de l'EP Thorberg, la CSéc sera informée <u>les commissions concernées seront informées</u> régulièrement de la progression des travaux et des éclaircissements prévus.	+	
Geissbühler (UDC)	13.	Mise en attente des projets de construction de nouvelles prisons jusqu'au traitement par le Parlement fédéral de la motion 19.3758 « Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases juridiques nécessaires pour que les criminels et les délinquants violents, étrangers et condamnés par un jugement entré en force purgent leurs peines obligatoirement dans leurs pays d'origine ».		--
UDC (Knutti)	14.	Dans les projets de construction de nouvelles prisons, il sera tenu compte du fait que le traitement par le Parlement fédéral de la motion 19.3758 « Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases juridiques nécessaires pour que les criminels et les délinquants violents, étrangers et condamnés par un jugement entré en force purgent leurs peines obligatoirement dans leurs pays d'origine » est imminent.		-